

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 9 AVRIL 2018**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 9 avril 2018 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller René Lepage, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 18-04-17
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 00.

RÉSOLUTION # 18-04-18
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Adhérer à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli - Mitis;
 - 5.2. Approuver le budget 2018 de l'OMH de Métis-sur-Mer;
 - 5.3. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
 - 5.4. Maintien de l'entente de gestion des logements sociaux intervenu en avril 1986 avec la Société d'habitation du Québec;
 - 5.5. Nommer un directeur du service incendie de Métis-sur-Mer;
 - 5.6. Adhérer à la Coalition Urgence Rurale;
 - 5.7. Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 7 mai 2018, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer;
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 18-04-19
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 12 MARS

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 12 mars 2018 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 18-04-20
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.55 \$
Metis Beach School	0 \$
TOTAL	26.55 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Adhérer à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli - Mitis.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'adhérer à la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis (CCI) pour l'année 2018 pour un montant de 165.00 \$.

5.2 Approuver le budget 2018 de l'OMH de Métis-sur-Mer.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'approuver le budget 2018 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	47 369.00 \$
DÉPENSES	103 568.00 \$
DÉFICIT	(56 199.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	50 579.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	5 620.00 \$

5.3 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, une résolution a été adoptée par la Ville afin,

QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier, transmettre, avant le 31 mars, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles ci-dessous, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;

QUE la liste des immeubles ci-dessous comprend les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées au 31 décembre 2016 plus les intérêts au 20 mars 2018 ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

Propriétaire et adresse	Matricule et lot (s)	Taxes dues (capital au 31 décembre 2016 et intérêts au 20 mars 2018) *
Kemp James Patrick Hanson 338, Rue Beach	6892-79-4006 Lots 13-1, 6-4-P, 757-4-P	2953.93 \$
Astle John Grant 11, Côte Seaside	6993-10-7065 Lots 33-P, 33-2, 35-2, 38-P, 38-1, 38-2	154.48 \$
Astle Cannon Marie Elizabeth Rue Beach	6993-57-6662 Lots 47-P, 48-P	451.71 \$
Robichaud Lucienne Rang 5 Est	7488-76-5050 Lot 546-P	67.30 \$
Ouellet Roger Pigeon André Rang 5 Est	7589-18-7109 Lot 555-P	228.20 \$
Ouellet Roger Pigeon André Rang 5 Est	7589-71-8005 Lot 555-P	44.51 \$

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

5.4 Maintien de l'entente de gestion des logements sociaux intervenu en avril 1986 avec la Société d'habitation du Québec.

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des offices d'habitation de Saint-Ulric, Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Saint-Ulric préfère être intégré par l'OMH de Matane de sorte que ce projet a dû être abandonné;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'offices d'habitation doit se réaliser sur une base consensuelle et vise à mieux répondre aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Métis-sur-Mer offre déjà à sa clientèle des services équitables, de qualité, de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Métis-sur-Mer ne voit aucun avantage tangible à rejoindre un office de plus grande taille ;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'appuyer le conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer afin de poursuivre le mandat qui lui a été confié par la SHQ pour l'administration des logements sociaux sur son territoire.

5.5 Nommer un directeur du service incendie de Métis-sur-Mer.

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme aux normes de la *Loi sur la sécurité incendie*, il est nécessaire d'avoir un Directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE depuis le départ du Directeur du service incendie de la MRC de La Mitis, la Ville de Métis-sur-Mer n'a plus de Directeur du service incendie;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer M. Michel Desrosiers, présentement chef aux opérations du service incendie de Métis-sur-Mer, Directeur du service incendie de Métis-sur-Mer.

5.6 Adhérer à la Coalition Urgence Rurale.

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Urgence Rurale assure à maintenir un mode de vie dynamique dans les villages et contribue à la valorisation des personnes et à la revitalisation des milieux;

CONSIDÉRANT QUE d'occuper le territoire, contrer la migration des jeunes et respecter la décision des personnes de vivre en milieu rural est primordial pour la Ville de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE de maintenir et développer les services de proximité en région et de favoriser la protection et la mise en valeur des ressources du territoire est nécessaire pour le milieu rural.

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'adhérer à la Coalition Urgence Rurale (CUR) pour un an au tarif de 100.00 \$.

5.7 Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder un don de 50.00 \$ au programme d'harmonie enrichie de l'école du Mistral à Mont-Joli.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h07 et se termine à 18h07.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 7 mai 2018, à 18h07 à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 18-04-21
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h0.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier